

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 3, 4 et 5 juillet 2017

2017 DASCO 50 Caisse des écoles (20e) - Subvention (194 766 euros) pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le projet de délibération, en date du 20 juin 2017, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à la Caisse des écoles du 20e arrondissement pour la mise en œuvre de séjours de vacances ;

Vu l'avis du Conseil du 20e arrondissement, en date du 22 juin 2017 ;

Sur le rapport présenté par Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 194 766 euros est attribuée à la Caisse des écoles du 20e arrondissement pour la mise en œuvre des séjours de vacances.

Article 2 : La dépense correspondante sera prélevée sur le crédit inscrit au budget municipal de fonctionnement 2017 de la Ville de Paris, chapitre 65, nature 65736, rubrique 423.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO